

Office de participation publique de Longueuil

# Démarche participative sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels

Plan de participation publique

15 décembre 2022

## Table des matières

Le contexte.....	3
Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil .....	4
Les objectifs de la démarche.....	5
Les défis.....	5
La démarche.....	6
La démarche participative en bref.....	6
1. Mise en ligne du dossier documentaire .....	7
2. Forum d'experts: les feux et la qualité de l'air .....	7
3. Commission consultative.....	8
Étape 1: Information .....	8
Étape 2: Audition des opinions.....	9
4. Publication du rapport.....	10
L'Office de participation publique de Longueuil .....	11
L'équipe de l'Office.....	11
Annexe - Définitions.....	12

## Le contexte

*« Depuis le début des années 2000, plusieurs villes de la région métropolitaine ont mis en place des règlements visant à interdire les foyers extérieurs au bois. Citons, entre autres, les villes de Montréal, de Brossard, de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville. À Longueuil, l'encadrement des feux extérieurs varie d'un arrondissement à l'autre. En effet, les feux extérieurs sont autorisés suivant certaines restrictions dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, alors que dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, la réglementation de zonage prévoit que les foyers extérieurs au bois soient interdits tandis que les foyers au gaz naturel et au propane sont permis dans une marge arrière et une cour.*

*En 2020, Longueuil a entamé une réflexion à l'égard de la réglementation sur les feux extérieurs. Au terme de plusieurs discussions au sein des instances de la Ville et d'un sondage mené auprès de la population longueuilloise, le conseil ordinaire, en vertu de ses compétences en matière de nuisances, a adopté un règlement pour interdire les feux extérieurs au bois sur l'ensemble du territoire. Ce règlement est entré en vigueur le 22 avril 2021 et a provoqué des remous chez de nombreux citoyens des arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert, là où les feux extérieurs étaient autorisés auparavant.*

*En décembre 2021, les membres du conseil de ville ont adopté un règlement permettant à nouveau les feux de foyer extérieurs dans les arrondissements de Greenfield Park et de Saint-Hubert. Ce règlement visait principalement à rétablir la situation qui prévalait avant le 22 avril 2021.<sup>1</sup> »*

---

<sup>1</sup> Document d'information et d'orientation à l'intention de la population de Longueuil, novembre 2022, p. 3

## Le mandat donné à l'Office par la Ville de Longueuil

La Ville souhaite que dans le cadre de son mandat, l'Office alimente la réflexion de l'administration et du conseil et aide « [...] à identifier en vertu de quoi et de quelles conditions la Ville devrait, ou non, encadrer, voire interdire, les feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels.

Pour ce faire, la Ville souhaite notamment que l'Office :

- fournisse des éléments d'informations permettant de comprendre les enjeux sous-jacents au mandat ;
- définisse la démarche de participation publique qui permettra à toute personne, incluant les citoyens, groupes de la société civile, entreprises, associations, institutions publiques, spécialistes et experts de s'exprimer sur le sujet de la manière la plus optimale ;
- dégage des orientations pour la Ville en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et de foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville.

Au terme de son mandat, l'Office de participation publique de Longueuil émettra des recommandations au conseil de ville concernant notamment l'encadrement des feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels, uniques à l'échelle de la ville ou différenciées par arrondissement ou par d'autres critères qu'il définira.<sup>2</sup> »

---

<sup>2</sup> Extrait de la résolution CO-221115-2.8 adoptée à l'unanimité le 17 novembre 2022

## Les objectifs de la démarche

Par cette démarche participative, l'Office propose :

- De permettre aux personnes qui le désirent de s'informer sur les enjeux liés à l'encadrement des feux extérieurs et à l'utilisation de foyers intérieurs résidentiels ;
- De permettre à tous les groupes, associations ou personnes qui le désirent de s'exprimer sur les feux extérieurs et l'utilisation de foyers intérieurs résidentiels ;
- De livrer aux élu(e)s de Longueuil un portrait des attentes de la population au sujet des feux extérieurs et des foyers intérieurs pour les éclairer dans leur prise de décision.

Ultimement, la démarche permettra de dégager des orientations en ce qui concerne l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels qui tiennent compte de la spécificité de différents secteurs et arrondissements de la Ville, uniques à l'échelle de la ville ou différenciées par arrondissement ou par d'autres critères qu'il définira.

## Les défis

En plus de répondre aux objectifs identifiés, les choix méthodologiques de l'Office visent à :

- Tenir compte des activités déjà menées par la Ville de Longueuil et ses arrondissements sur le sujet (sondage, campagne de sensibilisation, etc.) ;
- Faire preuve de sensibilité aux réalités vécues dans chaque arrondissement ;
- Offrir un cadre formel pour s'informer et exprimer ses opinions ;
- Tenir compte du caractère sensible et potentiellement controversé du sujet ;
- Proposer une diversité de moyens de s'exprimer.

# La démarche

## La démarche participative en bref

### 1. Mise en ligne du dossier documentaire

À partir du 19 décembre 2022, en ligne

### 2. Forum public d'experts: les feux et la qualité de l'air\*

Mardi 24 janvier 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

### 3. Commission consultative

**Étape 1 : Séances d'information dans chacun des arrondissements\***

7, 15 et 21 février 2023 en soirée

**Étape 2 : Audition des opinions**

**Appel de contributions écrites**

Sous forme libre ou via un formulaire en ligne, **dès la fin des séances d'information, jusqu'au 24 mars 2023.**

**Séances d'audition des opinions\***

Séances en journée (pour les organismes, entreprises et institutions) et en soirée (dans chacun des arrondissements), **à partir du 13 mars 2023.**

La date limite pour s'inscrire aux séances d'audition des opinions est le **9 mars 2023 à 16 h.**

### 4. Publication du rapport de l'Office

Projetée au printemps 2023

\* Ces activités seront webdiffusées et disponibles en différé sur la page de la consultation.

## 1. Mise en ligne du dossier documentaire

À partir du 15 décembre 2022

En ligne sur le site de l'Office <https://oppl.quebec>

**Document d'information qui s'adresse à tous les publics**

Dès le lancement de la démarche, le dossier documentaire sera accessible sur la page de la consultation. Ce dossier permet aux personnes participantes d'obtenir toute l'information pertinente à l'expression d'un avis éclairé sur les questions à l'étude. Plus largement, il permet au public de bénéficier de la même connaissance que les personnes participantes. Le dossier comprend notamment : le dossier décisionnel déposé par la Ville de Longueuil, un document d'information également déposé par la Ville de Longueuil, le présent plan de participation, des documents et liens utiles pour une meilleure compréhension du sujet, les captations vidéo des différentes activités, les contributions des personnes participantes, etc.

Des documents y seront ajoutés tout au long de la démarche. Le dossier documentaire demeure accessible une fois le mandat de l'Office complété.

Le dossier documentaire est accessible à l'adresse suivante: <https://oppl.quebec>

## 2. Forum public d'experts: les feux et la qualité de l'air

24 janvier 2023 de 13 h30 à 16 h 30

En personne et en ligne

Lieu : Club de golf du parcours du cerf, 2500 boulevard Lafontaine, Longueuil

**Activité d'information qui s'adresse à tous les publics**

Cette activité a pour objectif d'informer la population ainsi que la société civile de Longueuil sur les différents enjeux liés aux feux extérieurs et aux foyers intérieurs résidentiels. Plusieurs spécialistes viendront s'entretenir de la thématique des feux extérieurs et intérieurs. Seront abordés, les fonctions et les aspects culturels du feu, les effets sur la qualité de l'air et sur la santé, la sécurité incendie et les bonnes pratiques ainsi que les approches prises par les villes de Montréal et de Québec pour encadrer les feux de bois résidentiels.

L'événement sera webdiffusé et disponible en différé sur la page web de la consultation.

Programmation détaillée et inscription pour assister en personne à <https://oppl.quebec>.

Possibilité de poser des questions uniquement pour les personnes qui assistent sur place ou qui se sont inscrites avant le début du Forum pour y assister en ligne comme participant officiel.

### 3. Commission consultative

Une commission consultative se déroule en 2 étapes.

#### Étape 1 : information

Comprend les séances d'information qui permettent à toutes les personnes qui le désirent de s'informer sur l'objet du mandat.

#### Étape 2 : audition des opinions

Comprend les activités donnant la chance à toute personne ou tout groupe qui le désire d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet du mandat.

La commission sur l'encadrement des feux extérieurs et des foyers intérieurs résidentiels est composée de deux commissaires, Marguerite Bourgeois, présidente et Jean Paré, commissaire.

#### Étape 1: Information

##### Greenfield Park

7 février à 19 h - Théâtre de la Providence, 1425 rue Patenaude

##### Vieux-Longueuil

15 février à 19 h - Théâtre de la Providence, 1425 rue Patenaude

##### Saint-Hubert

21 février à 19 h - Bibliothèque Raymond-Levesque, 7025 boul. Cousineau

**En personne (possibilité de poser des questions) et en ligne (avec ou sans possibilité de poser des questions)**

**Activité d'information qui s'adresse à tous les publics. Une séance se tiendra dans chaque arrondissement de la Ville de Longueuil.**

Cette étape vise à informer le public. Elle se déroule en présence de la commission et de représentants de la Ville de Longueuil. Elle permet aux personnes participantes d'acquérir une bonne compréhension du dossier à l'étude, contribuant ainsi à l'élaboration d'opinions éclairées qui pourront être transmises à la commission à l'étape suivante.

#### Déroulement en bref

Dirigées par la personne qui exerce la présidence de la commission formée par l'Office, les séances d'information permettent à la Ville de présenter les enjeux techniques et thématiques associées aux feux extérieurs et foyers intérieurs résidentiels. Suit une période de questions et réponses. Les réponses aux questions posées sont fournies sur place, si elles sont disponibles, ou par écrit, dans un délai raisonnable avant le début de l'étape d'audition des opinions.

## Étape 2: Audition des opinions

Cette étape est consacrée à l'audition des opinions. Elle donne la chance à toute personne ou tout groupe qui le désire d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'objet du mandat.

Les personnes désirant partager leur opinion peuvent le faire en utilisant les moyens mis à leur disposition par l'Office.

Dans le cadre de la démarche participative sur l'encadrement des feux extérieurs et les foyers intérieurs résidentiels, les moyens disponibles sont les suivants:

**Par écrit, lors d'un appel de contributions écrites**

**En séance d'audition des opinions (avec ou sans contribution écrite)**

Chaque moyen est décrit ci-dessous.

### Appel de contributions écrites

Dès la fin des séances d'information, jusqu'au 24 mars 2023

Sur le site <https://oppl.quebec> / [info@oppl.quebec](mailto:info@oppl.quebec)

Activité de consultation qui s'adresse à tous les publics

La date limite pour envoyer une contribution écrite est le 24 mars 2023

Les contributions écrites peuvent prendre plusieurs formes et doivent être acheminées par les moyens prévus par l'Office au Plan de participation publique. Les contributions écrites doivent être identifiées au nom de la personne, du groupe de personnes, de l'organisation ou du groupe d'organisations qui les ont rédigées. Elles sont rendues publiques sur le site de l'Office et ne peuvent être retirées après leur dépôt.

Il existe plusieurs moyens de soumettre une contribution écrite:

1. Via un formulaire à remplir sur le site <https://oppl.quebec>
2. En soumettant un mémoire, rapport, texte de réflexion personnelle à [info@oppl.quebec](mailto:info@oppl.quebec)

## Séances d'audition des opinions avec ou sans contribution écrites

### Séance de jour

13 mars à 13 h 30 - Tour SSQ, 1225 rue Saint-Charles Ouest

### Séances de soir

#### Greenfield Park

14 mars à 19 h - Théâtre de la Providence, 1425 rue Patenaude

#### Saint-Hubert

20 mars à 19 h - Bibliothèque Raymond-Levesque, 7025 boul. Cousineau

#### Vieux-Longueuil

21 mars à 19 h - Théâtre de la Providence, 1425 rue Patenaude

### En personne et en ligne

Activité qui s'adresse à tous les publics, dans chaque arrondissement de la Ville de Longueuil

Date limite pour s'inscrire aux séances d'audition des opinions : 9 mars à 16 h

Lors des séances d'audition des opinions, chaque personne participante inscrite dispose d'environ 10 minutes pour présenter son opinion à l'oral. Cette présentation est suivie de questions de la commission, s'il y en a. La séance est enregistrée et l'enregistrement est rendu public.

Une à deux séances de jour, pour les personnes représentant des organismes, entreprises ou institutions (3 heures chacune, horaire à venir)

Une séance de soir dans chacun des arrondissements, de 19 h à 21 h 30

## 4. Publication du rapport

### Diffusion publique projetée au printemps 2023

#### En ligne et dans les bibliothèques de la Ville de Longueuil

Toutes les démarches de participation publiques tenues par l'Office font l'objet d'un rapport. Ce rapport a pour objectif de présenter une synthèse (portrait et analyse) des opinions des personnes participantes afin d'aider la prise de décision publique.

Le rapport de l'Office comprend des recommandations. La rédaction d'un rapport peut prendre entre quelques semaines et plusieurs mois selon l'envergure du mandat.

## OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL

Lorsqu'il est prêt, le rapport est envoyé à la mairesse de Longueuil et à la présidence du comité exécutif. Un maximum de quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site de l'Office. Le rapport est également déposé au comité exécutif, puis au conseil de ville.

## L'Office de participation publique de Longueuil

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance neutre et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil.

L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la [Charte de la Ville de Longueuil](#) (RLRQ c. C-11.3).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

### L'équipe de l'Office

#### **La permanence**

Julie Caron-Malenfant, présidente

Félix Cauchy-Charest, responsable des communications

Marie Depelteau-Paquette, directrice de l'administration

Élise Naud, responsable de la participation publique

Réda Rouabhia, agent de projet

#### **Les commissaires**

Marguerite Bourgeois, présidente

Jean Paré, commissaire

## Annexe - Définitions

L'**information** est un degré de participation publique qui comprend tous les dispositifs de participation qui permettent d'informer les personnes participantes et, plus largement, le public, sur un sujet donné, sans toutefois prévoir de rétroaction. L'information est un préalable à une participation éclairée. L'information peut prendre la forme, par exemple, de séances d'information, de questions et réponses, de portes ouvertes, de dépliants d'information, de pages Web.

La **consultation** est un degré de participation publique où l'on sollicite l'avis de la population et des groupes de la société civile afin de connaître leur opinion ou de bénéficier de leurs connaissances. Les avis sont exprimés de manière individuelle et ne font pas l'objet de discussions entre les personnes ou les groupes qui les portent. La consultation se décline en plusieurs dispositifs, les plus connus étant l'enquête par questionnaire et les commissions consultatives.